

Recours et oppositions

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Landschaftsschutz in der Schweiz : Tätigkeit der SL = Protection du paysage en Suisse : activité de la FSPAP**

Band (Jahr): - **(1986)**

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

6. Recours et oppositions

Projet d'un centre de formation et de sports au lieu-dit "Grüne Wiese" à Schwarzenbourg BE

La commune de Schwarzenbourg (BE) avait classé un terrain agricole dans la zone à bâtir afin de pouvoir construire un centre de sports (KUSPO) avec la bénédiction de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport de Macolin. La FSPAP, d'un commun accord avec les opposants locaux, a fait opposition contre ce projet le 29 septembre 1986. Le classement du terrain en question dans la zone à bâtir a été repoussé à une majorité des deux tiers lors d'une mémorable assemblée communale qui s'est tenue au début mars 1987.

Une nouvelle route à Rosenloui?

L'autorisation de déboiser octroyée par la Direction des forêts du canton de Berne pour la construction d'une route de 4,2 m de largeur conduisant au Reichenbachtal (Rosenloui) a été contestée par recours de la FSPAP du 15 juillet 1986 auprès du Département fédéral de l'intérieur, où il est encore en suspens. La justification avancée a semblé insuffisante à la FSPAP. Le projet est qualifié d'"agrandissement partiel de la route de la Scheidegg", alors que le plan directeur du paysage classe l'ensemble de la région jusqu'à la Grande Scheidegg dans la zone "paysage protégé". Des lignes directrices globales et une planification d'ensemble destinées à interrompre la massive croissance du trafic routier dans cette région de tourisme pédestre font défaut. La construction de la route attirerait davantage de trafic routier privé car des limitations importantes ne sont pas prévues. Il faudrait s'attendre aussi à voir surgir des constructions inopportunes dans un paysage dont personne ne conteste qu'il est superbe et digne d'être protégé. Dans ce contexte, il est permis de trouver un peu maigres les justifications avancées: possibilité d'utiliser des cars PTT plus grands, meilleure mise en valeur de quelques parcelles forestières éloignées et accès amélioré!

Projet d'amélioration foncière viticole à Salquenen VS

Le 23 octobre 1986, le Département fédéral de l'intérieur (DFI) n'a approuvé que partiellement le recours de droit administratif du WWF et de la FSPAP contre une autorisation de déboiser octroyée par le Département fédéral des forêts et de la protection du paysage (OFPP). Le DFI ne juge nécessaire de mettre sous protection qu'une doline et qu'une lisière de forêt. Pour le reste, il confirme l'autorisation de l'OFPP de déboiser toutes les autres superficies - pourtant expressément qualifiées de forêts dans le cadre de la procédure officielle de classification en forêt. Après avoir mûrement réfléchi et pesé le pour et le contre, la FSPAP a fait recours auprès du Tribunal fédéral à Lausanne.

Cas encore pendants

- Opposition contre une route agricole à Ringgenberg BE (1er décembre 1986). La FSPAP a également proposé d'autres variantes possibles.
- Ligne CFF à haute tension de 132 kV au-dessus du Gothard. Demande au Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie d'étudier la possibilité de faire passer les câbles dans la galerie de sécurité du tunnel routier ou de prévoir son enterrement dans la zone historique du Col.
- Projet d'un lotissement à Jona SG, dans une baie encore naturelle du Lac de Zurich. L'opposition de la FSPAP, de la Société pour la sauvegarde du paysage du lac de Zurich et de la Ligue Saint-Gall/Appenzell pour la protection de la nature déposée en première instance à la Direction de travaux publics du canton de Saint-Gall n'a pas encore été traitée.